



Département de la Haute-Marne

Commune de BOLOGNE

ARRÊTE DU MAIRE N°33-24

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire  
À l'occasion du repas dansant de l'association Cercle de l'Amitié.**

Le Maire de BOLOGNE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;

**Vu** le Code de la santé publique, notamment l'article L3334-2 ;

**Vu** l'arrêté municipal N°62/21 du 7 juillet 2021 portant restriction ou interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique ;

**Vu** la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson, temporaire présentée le 03 avril 2024 par Madame Paulette POULAIN, Trésorière de l'association Cercle de l'Amitié ;

**Considérant** que cette demande est la première de l'année 2024.

### ARRÊTE

#### Article 1 :

A l'occasion du « repas dansant », Madame la Trésorière de l'association Cercle de l'Amitié est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le **17 avril 2024 de 08H00 à 22H00** à la salle des fêtes de Bologne, dans le respect de l'arrêté municipal cité ci-dessus.

#### Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer aux prescriptions imposées aux débits de boissons.

#### Article 3 :

Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe 1 c'est-à-dire les boissons sans alcool et le groupe 2, les boissons fermentées non distillées.

#### Article 4 :

Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

#### Article 5 :

Le présent arrêté est notifié au demandeur ainsi qu'au Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bologne.

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- Affichage dans l'entrée de la salle des fêtes

Copie du présent arrêté doit être adressée à :

- Mme Paulette POULAIN, Trésorière de l'association Cercle de l'Amitié,
- Brigade de Gendarmerie de Bologne.

À Bologne, le 03 avril 2024,  
Pour le Maire et par délégation l'Adjoint,  
Denis DORMOY,